



VILLE DE
Millau
www.millau.fr

COMPTE-RENDU INTEGRAL DES DEBATS DE LA SEANCE PUBLIQUE Du 06 février 2020

L'an deux mille vingt, le six février à 18h30

Le Conseil Municipal de la Commune de MILLAU
étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale,
sous la présidence de Monsieur. Christophe SAINT-PIERRE

Étaient présents : MONSIEUR LE MAIRE, C. ASSIER, D. DIAZ, K. ORCEL, B. SOULIE, C. SUDRES BALTRONS, B. NIEL, B. LACAN, A. NAYRAC, L. KECHKECH, S. AYOT, A. GAUTRAND, E. PLATET, M.A. ABONDANCE, P. GINESTE, R. FAYET, M. DAURES, C. CONDOMINES, B. OZANEAUX, T. SOLIER, A. BLANCHET, C. ALIBERT, E. GAZEL, M. DURAND, A. DALLE, N. TUFFERY, P. RAMONDENC, N. CHIOTTI.

Étaient excusés : I. CARTAILLAC, N. FORT (POUVOIR A MONSIEUR LE MAIRE), D. DUCROS (POUVOIR A T. SOLIER), F. FABRE, P. BARAILLE, D. BROUGNOUNESQUE, I. CAMBEFORT

Étaient absents :

Secrétaire de séance : MADAME LAAZIZA KECHKECH

Secrétaire auxiliaire de séance : MONSIEUR JEROME CHIDO, DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES.



18h30 – Ouverture de la séance.

Monsieur le Maire

« Bien, mes chers collègues, il est 18 heures 30. Je vous demande de bien vouloir prendre place et je vais demander à Monsieur le Directeur Général des Services de faire l'appel. »

Monsieur Jérôme CHIDO, Directeur Général des Services fait l'appel.

Monsieur le Maire

« Merci beaucoup. Je vous propose donc de procéder à l'élection de secrétaire de séance, donc comme à l'accoutumée Madame KECHKECH. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 01 :

01. "Énumération des Décisions du Maire prises conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales depuis la séance du précédent Conseil Municipal"

« Je vous propose de commencer l'ordre du jour de ce Conseil municipal par la délibération numéro 1, qui concerne comme à l'accoutumée l'énumération des décisions du Maire et les contrats valant décision.

Est-ce qu'il y a des questions particulières sur cette première délibération ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui bonsoir, excusez-moi. Des petits détails, des petites questions juste sur la 264, 265, 274 et 278. Non mais c'est assez rapide, ne vous inquiétez pas.

Juste la 264 : Juridique : « *De confier à Maître Jean-Marc FEVRIER à la défense des intérêts de la Ville dans le dossier de la procédure gracieuse...* » On peut en savoir un peu plus, s'il vous plaît ? »

Monsieur le Maire

« Il s'agit d'une mesure de prés recours gracieux sur un permis de construire. »

Monsieur DURAND

« D'accord. Ensuite la 265 : Le marché et ses avenants : « *Acquisition de véhicules et matériel roulant professionnels véhicules électriques Service Ressources Humaines.* » Est-ce que ça sera un véhicule de service ? Et quelle affectation il aura ? »

Monsieur le Maire

« Alors, je laisse Monsieur FAYET sur la nature des véhicules et je vous répondrai par la suite. »

Monsieur FAYET

« Merci, Monsieur le Maire. Juste, je retrouve, je recherche mon dossier et il y avait donc aux trois lots :

- Il y avait un véhicule à benne pour les déchets ;
- Il y avait... »

Monsieur DURAND

« Non, ce n'est pas ça... »

Monsieur FAYET

« Ah ! Pardon. »

Monsieur DURAND

« C'est la 265 le véhicule pour les Ressources Humaines. »

Monsieur FAYET

« Oui, c'était donc l'objet du troisième lot, dans le marché initial, il y avait trois lots, ce lot est arrivé de façon décalée c'est pour ça qu'on le retrouve à cette place-là, ça concerne effectivement le véhicule de service pour les Ressources Humaines. »

Monsieur DURAND

« Et son affectation ? »

Monsieur FAYET

« Il n'a pas d'affectation. »

Monsieur le Maire

« C'est le remplacement des deux véhicules, qui servent aux agents pour partir en stage sur les ex-C3, qui étaient un peu fatiguées. »

Monsieur DURAND

« D'accord, merci. Ensuite la 274 sur : « *La mise à disposition à usage de bureaux place des Consuls à la Com Com.* » Ce sont les anciens locaux de la CAF ? Et c'est un loyer annuel ou un loyer mensuel à deux mille euros ? »

Monsieur NAYRAC

« Mensuel. »

Monsieur DURAND

« C'est mensuel, d'accord c'est deux mille euros mensuel. »

Monsieur NAYRAC

« Mensuel, ça... »

Monsieur DURAND

« Et oui c'est pour ça que ça m'interpellait comme ce n'est pas précisé, je voulais, merci de la précision.

Et ensuite par rapport juste là-aussi un détail technique, je vois qu'il y a une décision du Maire par rapport à la société *Europcar* pour des acquisitions, des locations de places annuelles, la dernière fois on l'avait passé en délibération directement et pourquoi là ça passe en décision du Maire ? »

Monsieur le Maire

« Alors, je n'ai pas souvenir que ce soit passé en délibération... »

Monsieur DURAND

« Si ! »

Monsieur le Maire

« Pas pour *Europcar* en tout cas. »

Monsieur DURAND

« Si ! »

Monsieur le Maire

« Si ? »

Monsieur DURAND

« Sur la place *Bompaire*, le lot de trois places de mémoire... »

Monsieur le Maire

« C'est ça, c'est pareil. »

Monsieur DURAND

« Enfin, comme une fois ça passe en délib, une fois ça... »

Monsieur le Maire

« Je n'avais pas le souvenir qu'on l'ait passé en délibération... »

Monsieur DURAND

« Ben si ! »

Monsieur le Maire

« ... en tout cas, c'est la même chose, c'est ... »

Monsieur DURAND

« Non, mais voilà ! »

Monsieur le Maire

« ... les places de stationnement affectées... »

Monsieur DURAND

« Ce n'est pas le principe. OK. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci à vous. »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur le Maire rapporte la délibération n° 02 :

02. "Convention de partenariat pour le recrutement en CDD d'une directrice de projet pour la démarche d'inscription au patrimoine culturel de l'UNESCO des savoir-faire liés à la ganterie Millavoise"

« Bien, donc s'il n'y a pas d'autre remarque, je propose de passer à la délibération numéro 2, qui concerne une convention de partenariat, qui est passée avec l'association qui va porter la candidature au titre de l'*UNESCO* pour la *Ganterie*.

Je vous rappelle que nous avons passé à la fois nous la Ville et la Communauté de Communes la même délibération au profit du *Pôle Cuir*, qui en attendant la structuration de cette convention, de cette pardonnez-moi, de cette association avait pris le relais pour permettre le recrutement d'une Directrice de projets pour le dépôt de cette candidature.

Donc, l'association ayant désormais été créée la suite qui était prévue et donc de libérer le *Pôle Cuir* de l'administration de cette candidature et de confier le recrutement donc de cette Directrice à l'association de *Sauvegarde du Patrimoine Immatériel du Pays de Millau* et exactement dans les mêmes conditions que la convention précédente.

Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Et je cède la parole à Monsieur DIAZ pour libération numéro 3 sur les tarifs du Service Public. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 03 :

3. "Tarifs des services publics 2020 rectificatif"

« Je vous rappelle qu'on avait voté le 17 décembre 2019 les tarifs. Nous n'avions pas voté les tarifs du Musée, ainsi aussi que la Maison du Peuple, qui sera présenté je crois par Madame ORCEL, parce qu'on fait ça, concernant le Musée et la Maison du Peuple c'est la saison qui va de juin à mai, donc c'était trop tôt, ils n'avaient pas fini leur tarification, donc là le rectificatif, il vous propose, je vais vous le faire en synthèse :

- Au niveau du Musée de créer une nouvelle tarification avec la notion de pendant l'expo d'été et hors expo d'été, on y reviendra ;
- Le deuxième élément, c'est des modifications concernant les droits de places Foires et Marchés, en fait tout simplement c'est qu'on arrivait avec les nouveaux tarifs avec des virgules au centième et bien évidemment les placiers, ils étaient amenés à se déplacer avec beaucoup de monnaie, ce n'était pas gérable et on est passé en tarifs arrondis à cinq euros, vous l'avez dans la délibération ;
- Et la troisième, c'est concernant à la fois le Musée, le *Beffroi* et *La Graufesenque*, il est créé un billet en période été ou hors période été pour les trois visites simultanées, avant il n'existait que pour deux visites et non pas les trois sites.

Donc voilà ce que vous avez dans la délibération, si vous voulez vous reporter au tableau des tarifs qui est joint :

- Sur le Musée municipal, donc vous voyez à la fois en plein tarif, en tarif préférentiel et en tarif de groupe, la création du tarif pendant expo été donc à sept euros, quatre euros, même chose sur le tarif de groupe ;
- Et vous voyez dans le dernier cadre en bas à gauche, la création du billet jumelé, donc ces trois visites, avant il n'y avait que des billets sur deux visites simultanées, donc maintenant c'est pour les trois et c'est tout en termes d'éléments concernant les modifications de tarif.

Vous avez en dernière page sur la visite du *Beffroi*, c'est là qu'on a noté aussi le billet jumelé sur les trois sites pendant l'expo d'été ou hors expo d'été et il vous est demandé donc :

- D'acter ces tarifs qui courent donc du mois de juin 2020, si je ne dis pas de bêtise, à fin mai 2021. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions sur cette modification ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Toujours Monsieur DIAZ : délibération numéro 4 sur l'acquisition et l'amélioration de deux logements ».

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 04 :

4. "Acquisition et amélioration de deux logements au 41, avenue Gambetta : convention de garantie de prêt CDC entre la commune de Millau et l'UES Habiter 12"

« Oui, alors ça c'est une délibération qui doit vous parler parce qu'on avait déjà évoqué le site des deux logements au 41, avenue *Gambetta* en décembre 2019, puisqu'on avait porté garantie sur un prêt à hauteur de cent dix-huit mille euros, donc sur exactement pour le même objet et là il y a un deuxième prêt où nous portons la garantie sur un montant de quarante mille euros pour toujours *UES Habiter 12*. Alors la particularité c'est que nos niveaux de garanti n'ont pas augmenté, puisque cette garantie sur le 41, avenue *Gambetta* se substitue à la garantie à hauteur de quarante mille euros, que nous avons donnée sur des logements en réhabilitation 8, rue *Saint-Antoine* en 2019, c'est pour ça que dans la délibération, vous avez la notion qui vous dit : « *Qu'on annule la délibération du, qui a été prise en décembre 2019* », Vous voyez c'est : « *Demander d'annuler la délibération numéro 2019 / 192 en date du 17 décembre*. » C'était la garantie de prêt de quarante mille euros pour le 8, rue *Saint-Antoine*, donc ça se substitue, ça ne change pas la nature des garanties. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adoptée. Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Délibération numéro 5 : acquisition de logements résidence Belfort. »

Monsieur DIAZ rapporte la délibération n° 05 :

5. " Acquisition et amélioration de onze logements à la Résidence « Belfort », 5 et 7, rue de Belfort : convention de garantie de prêt CDC entre la commune de Millau et l'OPH Aveyron Habitat"

« Oui donc là, c'est aussi pour une garantie de prêt, alors cette fois-ci on est bien dans la nouvelle convention entre la Communauté de Communes, le Département et la Ville, notre garantie est à hauteur de 25 %, au lieu de 50 % antérieurement.

Il s'agit pour un montant global de sept cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros, il vous est dit dans la première page que c'est la réalisation d'un prêt, en fait il y a cinq prêts distincts pour un montant global de sept cent quatre-vingt-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-quatorze euros, donc garanti 25 % pour une durée de cinquante ans.

Il vous est demandé de donner votre accord sur le fait que la Ville se porte garant à hauteur de 25 %. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. Merci, Monsieur DIAZ. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Madame ORCEL délibération numéro 6 : Théâtre de la Maison du Peuple. »

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 06 :

6. "Théâtre de la maison du Peuple : tarifs billetterie, bar et location du théâtre 2020-2021"

« Bonsoir. Donc il s'agit des tarifs que nous présentons tous les ans pour le Théâtre de la Maison du Peuple et qui concerneront donc la saison 20 - 21, donc la prochaine saison du Théâtre.

Alors, il n'y a pas de changement de façon générale sur les tarifs, puisque nous souhaitons vous proposer de continuer de proposer une politique tarifaire attractive, qui permet de toucher le public le plus large possible. En revanche pour suivre l'inflation nous vous proposons d'augmenter de 1,5 % le tarif de location des salles uniquement, les autres tarifs ne changent pas, éventuellement une modification, une augmentation des tarifs notamment sur le bar sera proposée en 21 – 22. Mais là, une augmentation de 1,5 % faisait des tarifs un petit peu trop compliqués, notamment pour le rendu de monnaie, donc on n'y touche pas cette année.

Donc ça ne concerne vraiment que les locations, la mise à disposition des salles du Théâtre, donc que ce soit pour les associations extérieures, autres collectivités et professionnels.

Vous retrouvez les tarifs sur la page 15 de la délibération, la page 5, pardon, de la délibération, donc pour un jour et deux jours.

Ensuite pour les galas de danse et les auditions pour les écoles privées, nous vous proposons toujours de garder la gratuité pour les associations culturelles et pour les associations caritatives, voilà.

Et puis il y a le tarif également pour les Résidences de Création et de Répétitions au-delà de dix jours de mise à disposition, voilà.

Vous avez tout le détail après du reste des tarifs qui restent donc inchangés avec toujours le système d'abonnement et les trois catégories A, B, C avec une majorité de spectacles qui sont proposés à un tarif B, donc 80 % des spectacles et je pense qu'on peut saluer la bonne fréquentation du Théâtre encore cette année voilà, qui accueille chaque année des milliers de spectateurs, trente-huit mille pour deux cents actions menées, dont cent quatre-vingt représentations en 2019, donc voilà.

Moi, je remercie à nouveau toute l'équipe du Théâtre et selon son Directeur pour le travail remarquable qu'ils font en termes d'accueil et de programmation de toute l'année. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce qu'il y a des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La délibération numéro 7 : Madame ORCEL : dénomination des voies et espaces publics.

Madame ORCEL rapporte la délibération n° 07 :

7. "Dénomination des voies et espaces publics"

« La dénomination des voies donc pour le Monna, puisque les habitants du Monna ont sollicité la ville de Millau afin de dénommer les rues du village pour faciliter l'identification des foyers, la distribution du courrier et puis également pour le déploiement de la fibre, donc nous les avons consultés, ils nous ont fait des propositions que vous retrouvez sur la délibération.

Donc pour :

- La route départementale : avenue de l'*Aigoual* ;
- Pour la voie principale : *Valat du Monna* ;
- De la voie partant à gauche à l'entrée du village depuis la RD : chemin des *Frênes* ;
- De la voie partant à droite à l'entrée du village depuis la RD vers la rivière : chemin de la *Dourbie* ;
- De la ruelle menant à la source : traversé des *Coustelles* ;
- Et du chemin desservant l'église : sente du *Rempart*.

Alors ça, il y a une route, une dénomination qui a été pas mal discutée, que ce soit en Comité de Dénomination des Rues et puis je crois, Alain, en Commission Urbanisme, c'est vrai que ce qui nous interrogé beaucoup c'est la dénomination l'avenue de l'*Aigoual*, parce que nous craignons la confusion avec l'avenue de l'*Aigoual*, qui se situe avant le panneau, enfin voilà Millau, on va dire, c'est aussi un point que les pompiers ont soulevé puisqu'en terme d'intervention ils nous ont interpellé en nous disant que s'il y avait confusion ça pouvait ralentir l'intervention des secours. Alors voilà, nous souhaitons ouvrir la discussion avec vous pour voir si on en restait sur cette dénomination puisque les habitants du Monna y tiennent, par l'intermédiaire de leur relais de quartier, beaucoup à cette dénomination avenue de l'*Aigoual*, mais on est sur cette interrogation-là, donc je sais que ça a été discuté en Commission urbanisme. Si tu veux en dire un mot Alain ? »

Monsieur NAYRAC

« On en a parlé, et on nous a rappelé le représentant du Monna, qui a insisté pour qu'on l'appelle l'avenue de l'*Aigoual*. Donc comme c'était une réunion participative de tous les habitants du Monna, on va rester sur ce qu'ils ont décidé. »

Madame ORCEL

« Voilà. »

Monsieur le Maire

« Bien. »

Madame ORCEL

« Et aussi, je ne sais pas s'il y a des questions ? »

Monsieur le Maire

« Sur le Monna ? Mais par contre il manque... »

Madame ORCEL

« Oui. Et ensuite, il vous est aussi, suite à la récente disparition de Monsieur Jacques Chirac, donc Président de la République de 95 à 2007, et afin d'honorer sa mémoire, il est vous est proposé de donner son nom a un lieu voilà symbolique Millavois et donc nous vous proposons de le donner à la Salle des Fêtes, c'est elle qui est pressentie, puisqu'il y était venu à l'occasion des festivités d'inauguration du Viaduc de Millau en 2004. »

Monsieur le Maire

« Et du lancement officiel de la Fondation Nationale du Patrimoine.

Oui, Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Bonsoir, tout le monde. Alors, je ne vois absolument rien contre les appellations des rues au Monna, mais par contre le lieu de la salle des Fêtes avec Jacques Chirac, ça me fait pour un peu drôle, j'aurais mis un autre lieu que celui d'une salle des fêtes. Alors, je ne sais pas qui a décidé ça, mais bon. »

Monsieur le Maire

« C'est de trouver un lien entre Millau et le Président de la République, il se trouve que le Président Chirac a quand même fait deux discours, pour Millau, importants dans cet espace :

- Le premier étant le lancement officiel de la Fondation Nationale du Patrimoine, ce qui n'est pas un petit événement ;
- Et le second étant bien évidemment le discours inaugural lors de l'inauguration du Viaduc de Millau, qui l'a aussi a quand même été un moment important et fort dans la vie de la Collectivité.

Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Non, juste on acte ce soir que la Salle des Fêtes s'appellera Jacques Chirac. »

Monsieur le Maire

« Espace Jacques Chirac. »

Monsieur DURAND

« Parce que ce n'est pas dans la délibération. »

Monsieur le Maire

« J'ai vu. »

Madame ORCEL

« C'est dans la note de synthèse, mais pas dans la délibération. »

Monsieur DURAND

« C'est pour ça, juste. »

Monsieur le Maire

« Mais rien ne nous empêche de le rajouter. »

Monsieur DURAND

« Évidemment ! »

Monsieur le maire

« D'autant que c'était dans la note de synthèse. »

Monsieur DURAND

« On va dire ça ! »

Monsieur le Maire

« Y a-t-il d'autres questions ? Donc, je mets cette délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. Merci, Madame ORCEL. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Madame LACAN : pour la délibération 8 : avenant au Contrat Enfance Jeunesse. »

Madame LACAN rapporte la délibération n° 08 :

8. "Avenant au Contrat Enfance Jeunesse 2017 / 2020"

« Bonsoir. Cette libération concerne donc un avenant au Contrat Enfance Jeunesse, pour mémoire donc le Contrat Enfance Jeunesse est signé entre la Ville et la CAF pour une durée de quatre ans. C'est un contrat d'objectif et de financement qui détaille les actions cofinancées pour l'accueil des enfants et des jeunes de zéro à dix-sept ans au sein des établissements municipaux et associatifs.

Ce contrat prendra fin en 2020, puisque à partir de 2021, le Contrat Enfance Jeunesse n'existera plus et nous passerons au CTG, ce qui va changer fondamentalement les subventions aux associations, enfin du moins les subventions seront versées directement aux associations et ne transiteront plus par la Ville.

Donc ce contrat permet chaque année d'inscrire par voie d'avenant à la fois subventions communales, qui sont accordées aux actions jeunesse inscrites dans le contrat initial, qui se montent :

- Pour 2019, pour un montant total en 2019 de quatre-vingt-huit mille cent vingt-trois euros ;
- Et pour 2020 de quatre-vingt mille huit cents euros, ainsi que les nouvelles actions répondant aux besoins identifiés sur le territoire, qui concourent au maintien, voire au développement de l'offre de service.

Alors, je voudrais profiter de ce Conseil pour remercier très chaleureusement la CAF de l'Aveyron pour leur soutien, leurs financements, parce qu'ils nous ont non seulement aidé par rapport à la petite enfance, bien évidemment mais là-aussi pour la jeunesse, il faut savoir que nous avons fait un travail acharné, on a eu de multiples réunions, puisque vous n'êtes pas sans savoir que les associations du fait de la baisse des Contrats Aidés ont de sérieuses difficultés financières, enfin il a été évident pour nous de trouver des solutions pour pouvoir les aider, donc nous avons travaillé avec la CAF et nous avons pu obtenir une subvention donc annuelle d'un montant de quatre-vingt-douze mille euros six cent vingt et un euros quarante-sept, donc pour ces acteurs jeunesse, pour ces nouvelles actions.

Alors des nouvelles actions ont été prises en considération et sont donc :

- L'accueil à l'ALSH des 8 - 12 ans de la MJC pour un montant total de vingt-cinq mille trois cent quatre-vingt-onze euros quarante-trois ;
- L'accueil à l'ALSH des 4 - 14 ans de La Salvage pour un montant de dix mille zéro huit euros quatre-vingt-un ;
- L'offre d'accueil du Centre Social Tarn pour un montant de quinze mille cent dix euros trente-sept ;
- Et enfin mille euros pour l'offre d'accueil Millau Capitale du Sport.

Donc, il vous est demandé :

- D'approuver l'inscription des actions nouvelles suivantes dans le cadre d'un avenant au Contrat Enfance Jeunesse, que je viens de citer ;

- D'autoriser, Monsieur le Maire, à percevoir la prestation de service Enfant Jeunesse versée par les Allocations Familiales pour un montant de quatre-vingt-douze mille euros six cent vingt et un euros quarante-sept ;
- Et enfin d'approuver qu'une partie de cette subvention, soit cinquante et un mille cinq cent dix euros soixante et un soit versée, donc comme je l'ai aussi précédemment déroulé, à la fois la *MJC*, à *La Salvage*, au Centre Social *Tarn* et à *Millau Capitale du Sport*. »

Monsieur le Maire

« Merci. Est-ce que vous avez des questions ? On s'associe aux remerciements pour cet effort complémentaire. Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc approuvée. Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Monsieur NAYRAC pour le délibération 9 : sur l'information du Conseil sur les DIA. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 09 :

9. "Information du Conseil municipal sur les acquisitions déléguées ou faites par la Ville par exercice de droit de préemption"

« C'est une information, il y a eu depuis le dernier Conseil quatre-vingt acquisitions, vous pouvez remarquer sur la liste qui a eu aucune préemption faite par la Ville. »

Monsieur le Maire

« Alors ce ne sont pas quatre-vingt acquisitions. »

Monsieur NAYRAC

« Oui, pas acquisitions ! DIA. »

Monsieur le Maire

« Il y a eu quatre-vingt DIA sur lesquelles la Ville n'a pas fait valoir son droit de préemption. Est-ce que vous avez des questions sur cette information ? Donc, je vous remercie. »

Le Conseil Municipal prend acte

Monsieur le Maire

« Monsieur NAYRAC toujours sur la délibération numéro 10 : alors il s'agit d'une convention avec le Centre Européen de Prévention du Risque Inondation. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 10 :

10. "Convention Centre Européen de Prévention du Risque d'Inondation 2020 /2021"

« Alors, la commune de Millau présente un territoire particulièrement exposé aux risques inondations, qui l'a conduite à développer des politiques publiques adaptées. Alors l'enjeu est de parvenir à réduire la vulnérabilité du territoire tout en accompagnant ses projets d'aménagements économiques, résidentiels, touristiques etc. par la réalisation d'opérations en renouvellement urbain exemplaire.

Il s'agit donc de dégager des marges de manœuvre pour un urbanisme durable conciliant la politique du risque avec les autres politiques publiques.

Les marges de manœuvre peuvent être :

- Sociales : acceptation du risque par exemple ;
- Techniques ou financières : financement de la réduction de la vulnérabilité.

Alors les problématiques de la construction liées aux risques naturels inondation concernent la majorité des Communes de l'EPCI et notamment Millau située au croisement du Tarn et de la Dourbie.

Aujourd'hui dans le cadre du projet de Millau 2030 retenu dans le dispositif Action Cœur de Millau, la Commune repense son renouvellement urbain sur des franges en lien direct avec les nouveaux contours d'un PPRi en cours de réalisation et du décret de 2019 sur les risques inondations.

La commune de Millau a postulé à l'appel à manifestation d'intérêt pour mieux aménager les territoires en mutation exposés aux risques naturels. Il s'agit là d'une opportunité pour la Commune et le territoire de la Communauté de Communes et cela permettra de confronter une réalité du risque à celle de repenser la Ville, d'appréhender les espaces fonciers et leur capacité à être construit et de proposer des solutions innovantes qui pourraient être adaptées dans d'autres territoires.

Alors au-delà de cette candidature, il s'agit également de concevoir l'urbanisation de demain au regard des transformations climatiques. Pour cela l'appui et l'accompagnement du CEPRI, il est nécessaire grâce à son expérience dans le domaine de l'expérimentation urbanistique en milieux inondables. Alors le CEPRI a pour mission principale d'être l'appui technique et scientifique dans la prévention et la gestion du risque d'inondation en France et en Europe. Il anime depuis 2009 un réseau national d'expériences PAPI.

L'objet de la présente convention est de partager les subventionnements au CEPRI entre la Ville et la Communauté de Communes.

Alors la commune de Millau sera très largement bénéficiaire des actions menées et des expertises du CEPRI. Aussi il est contenu qu'elle prenne en charge la moitié des frais au subventionnement et qu'une convention tripartite, qui vous est jointe, en fixe les modalités qui sont les suivantes :

- La Communauté de Communes prendra en charge l'adhésion pour un montant de cinq cents euros ;
- Et l'élaboration d'une convention tripartite entre la Communauté de Communes, la Commune et le CEPRI pour deux ans entre 2020 et 2021, afin de partager à parts égales les coûts induits à savoir quinze mille cinq cents euros divisés par deux pour la ville de Millau et la Communauté de Communes.

Alors, il est demandé au Conseil :

- D'approuver les termes de cette convention ;
- Et puis d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention avec le CEPRI. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Oui. Bonsoir. Monsieur le Maire, cette délibération nous pose problème, parce qu'on a l'impression qu'il y a *une anguille sous roche, sous la roche des quais*, on sait que vous aviez présenté un projet de cent logements, notamment sur le terrain où sont les jardins partagés actuellement et qui ont été recalés par les services de l'État et donc là on se pose la question : « *Est-ce que ce n'est pas une manière détournée de faire accepter ce projet de construction en zone inondable en passant par un biais d'une association Européenne, un Centre Européen.* » Parce que mieux aménager les territoires voilà, ça veut dire : « *On remet ça sur la table et on va encore construire en zone inondable avec tous les effets que ça peut induire pour ceux qui vont y habiter, ceux qui sont en amont et ceux qui sont en aval.* » »

Monsieur le Maire

« Merci, pour cette intervention. Non je peux vous assurer, *il n'y a pas d'anguille, pas plus sous la roche qu'ailleurs d'ailleurs* et c'est un sujet que vous connaissez particulièrement bien en plus. Bon vous savez qu'aujourd'hui et notamment c'est ce qui est fait allusion dans le corps de la délibération et de la note de synthèse, depuis cet été les dispositifs relatifs au PPRi et aux contraintes posées par les PPRi se sont renforcés par décision de l'État, par des décrets successifs qui sont arrivés là sur l'été 2019 suite aux événements, qui se sont déroulés dans l'Aude sur l'année précédente.

Et aujourd'hui et c'était l'objet de l'appel à manifestation d'intérêt dont il est question dans cette délibération, il est proposé aux Collectivités de réfléchir sur les modalités d'aménagement de ces zones-là, qui se retrouvent effectivement avec aujourd'hui des contraintes plus importantes que ce qu'elles avaient hier pour arriver à avoir un développement dit : « durable de ces zones » avec des réflexions très fortes, notamment sur potentiellement la destruction de certaines espaces bâtis pour pouvoir redonner de la mobilité donc aux rivières ou sur les bords de mer et arriver à avoir une gestion raisonnée des espaces-là.

C'est la raison pour laquelle encore une fois c'était l'objet de l'appel à manifestation d'intérêt de Ministère de l'Environnement sur ce sujet-là, il nous a semblé intéressant à la lumière de ces contraintes de pouvoir s'associer, une sorte d'AMO si voulez, le CEPRI qui à la fois est organisé autour bien évidemment de techniciens et autour d'élus, qui je dirais, arrivent à faire un peu quelque part, j'allais dire, à démontrer auprès des instances de l'État le travail que mène les élus pour arriver à retravailler sur des zones telles que celles que nous connaissons.

Donc l'idée c'est vraiment bien aujourd'hui d'imaginer l'aménagement de tous ces secteurs-là dans le sens du double objectif, que je rappelle systématiquement, qui est celui de mettre en sécurité les populations, mais tout en permettant un développement de ces zones-là avec potentiellement des espaces partagés et ouverts pour diminuer l'imperméabilisation des sols et faciliter l'écoulement des eaux.

Non, c'est les deux, j'ai parlé d'imperméabilisation, de non imperméabilisation et de pouvoir mettre des espaces partagés de type jardins associatifs par exemple, qui sont des espaces partagés et qui respectent la non imperméabilisation des sols, puisque vous savez qu'aujourd'hui on est sur une motion de zéro imperméabilisation des sols, voilà.

Et donc le CEPRI est un organisme, qui aide les Collectivités à réfléchir sur ces aménagements-là et ces zones-là, voilà. Donc je pense que c'est plutôt un bon apport, j'allais dire, de *matière grise* que de pouvoir avoir une convention avec le CEPRI. Le CEPRI qui siège de la même façon que le CEREMAP par exemple dans un autre domaine, voilà ce que je pouvais vous dire.

Y a-t-il d'autres questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous... Oui pardon. Quatre abstentions, cinq abstentions. Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

**Adoptée par 25 voix pour
5 abstentions**

(Claude ALIBERT, Emmanuelle GAZEL, Michel DURAND, Albine DALLE,
Nadine TUFFERY)

Monsieur le Maire

« Monsieur NAYRAC pour la délibération de 12 : acquisition au Département d'une partie du domaine »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 11 :

11. **"Mise à disposition d'un terrain du domaine public communal, en vue de procéder à une expertise du parking de l'aire du Viaduc, au profit de la Communauté de Communes Millau Grands Causses"**

Monsieur NAYRAC

« Non, c'est la 11 ! »

Monsieur le Maire

« La 11, excusez-moi : mise à disposition d'un terrain du domaine public. »

Monsieur NAYRAC

« Alors, par arrêté préfectoral relatif aux opérations de domanialité de la A75, il a été procédé à la délimitation des entrées du domaine public de l'autoroute A75. Des terrains situés hors de cette emprise ont été transférés dans le domaine public communal. Les plans, précisant les différentes emprises, joints, on peut les avoir là en rouge, à l'arrêté font apparaître notamment que le parking de l'aire du Viaduc, ainsi qu'une parcelle adjacente sont concernés par ce transfert et donc intégrés dans le domaine public communal, c'est ce que vous voyez en beaucoup plus clair, il y a du haché rouge et c'est ce que vous voyez en jaune, ce qu'on devine.

Alors ce parking est régulièrement saturé en période estivale, la Communauté de Communes a informé la Ville de son projet de procéder à une extension de ce parking existant, ce qui permettrait d'augmenter la capacité environ d'une quarantaine de places, éventuellement de créer un parking pour camping-car.

Cette extension sera réalisée sur la partie située en continuité du parking existant de l'aire du Viaduc.

L'entretien serait à la charge de la Communauté de Communes.

Il est donc demandé au Conseil :

- L'autorisation de mettre à disposition de la Communauté de Communes le parking et la parcelle nécessaire à l'extension, afin de permettre la réalisation du projet que je viens de vous citer. Cette mise à disposition sera consentie pour une durée de vingt ans renouvelable, elle autorisera également la Communauté de Communes à réaliser les travaux nécessaires à cette extension.

Alors, il est demandé au Conseil :

- D'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention que vous avez ci-jointe à la délibération. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie ».

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Donc cette fois, donc acquisition au Département d'une partie du domaine public. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 12 :

12. "Acquisition au Département Domaine public Saint- Germain"

« Alors, vous savez tous qu'il y a eu un accord entre la Communauté de Communes et Saint-Germain, la Ville envisageait de reloger l'association, envisage même, de reloger l'association des *Familles Rurales de Saint-Germain* dans un nouveau bâtiment, qui devrait être construit.

Dans ce but, il a été décidé d'acquérir une parcelle propriété de la *SAFALT* sur laquelle ce nouveau bâtiment pourrait être construit. Vous savez qu'on a déjà passé des délibérations, on a déjà acheté une parcelle, mais cette parcelle dont on vous parle étant dans la continuité de la parcelle déjà acquise.

Un accord est intervenu avec la *SAFALT*.

Toutefois au regard de la topographie des lieux, l'emprise cédée ne sera pas suffisante pour le projet de construction, c'est pourquoi, c'est la partie qu'on a déjà achetée, c'est pourquoi il a été décidé d'acquérir au Département une emprise supplémentaire de six cent vingt-trois mètres carrés du domaine public. C'est un délaissé de route, c'est l'ancienne route qui rejoignait *Saint-Germain*, située en continuité de la parcelle en cours d'acquisition à la *SAFALT*.

La totalité de l'emprise permettra ainsi la réalisation du projet, c'est-à-dire de construire cette fameuse salle pour l'association.

L'acquisition projetée sera réalisée au prix de mille deux cent quarante-six euros, soit deux euros du mètre carré.

Il est donc demandé au Conseil :

- D'autoriser l'achat de cette parcelle de six cent vingt-trois mètres au prix de mille neuf cent quarante-six euros. C'est la parcelle que vous voyez en rouge, en bas à droite. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Délibération numéro 13 : toujours Monsieur NAYRAC : convention de servitude de passage de réseaux ENEDIS. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 13 :

13. "Convention de servitude de passage de réseaux ENEDIS – (lieu-dit Les Angles : avenue de Millau Plage – parcelle Section E n° 494)"

« Alors dans le cadre de l'amélioration de la qualité, je ne sais pas si on a une vue-là, parce que ce que je vais vous lire est assez complexe, mais bon !

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de la desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, le Ce Terc a été mandaté par ENEDIS pour implanter une armoire en bordure de la parcelle cadastrée Section E, c'est une parcelle qui se trouve le long de la route des plages et de procéder au raccordement au réseau souterrain existant.

En conséquence, il est proposé de consentir à ENEDIS les servitudes suivantes :

- Installer sur la parcelle cadastrée, que je vous ai citée, propriété la Commune, située sur la route des plages, une armoire de coupure et tous ses accessoires alimentant le réseau de distribution publique d'électricité. Cette armoire sera implantée au bord de la parcelle sur une superficie de quinze mètres carrés. Elle sera raccordée au réseau souterrain existant par une nouvelle ligne basse tension souterraine projetée jusqu'à la boîte de jonction ;
- De plus une deuxième ligne basse tension souterraine sera projetée jusqu'aux support existant sur lequel sera réalisé une remontée aérienne comme indiqué sur les extraits des plans ci-joints de la convention ;
- Utiliser les ouvrages désignés ci-dessous et réaliser toutes les opérations nécessaires pour les besoins de services publics et de distribution électrique.

En fait, il s'agit d'une convention comme on fait souvent, celle-là est un peu plus technique puisqu'ils nous sortent des nomenclatures d'armoires et de coffrets, autrement c'est les mêmes conventions qu'on fait comme d'habitude pour ENEDIS, route des plages. Millau plage. »

Monsieur DURAND

« Ah ! Millau plage, route des plages, je me croyais à la Grande Motte. Excusez-moi. »

Monsieur NAYRAC

« Millau Plage. C'est pour vous situer, un tout petit peu plus loin que *Le Golf*. »

Monsieur le Maire

« Bien, après cette précision topographique faite, y a-t-il d'autres questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Délibération 14 : concernant l'opération façades. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 14 :

14. "Opération façades"

« Alors, vous savez depuis, on a une politique d'embellissement des façades.

Donc en 2017 déjà la Municipalité a choisi de revenir sur un périmètre plus grand notamment englobant tout le cœur de Ville là où les demandes sont les plus nombreuses.

Alors suite à cette extension, le bilan de l'année 2018 était en nette augmentation aussi.

En 2019 la proposition était de maintenir ce même périmètre au vu du nombre des façades nécessitant des interventions et d'ajouter l'existant des façades incluses dans le projet d'aménagement des quais, c'est-à-dire qu'on avait pris les façades non pas donnant sur les voies publiques, mais donnant sur le *Tam*, afin d'instaurer une dynamique de revalorisation de ce quartier et en cohérence avec les projets de la Commune.

Alors tout en restant cohérent avec l'opération de revitalisation du territoire inscrite dans le plan local d'urbanisme intercommunal, il est proposé au Conseil d'étendre le périmètre façades au périmètre ORT, ainsi que d'augmenter les subventions à trois mille euros. On restera toujours à deux mille cinq cents euros pour ceux qui ne feront que la façade, mais on augmente le montant de la subvention à trois mille euros pour ceux qui intégreront la peinture des volets et des portes, dans le but aussi de créer une dynamique d'embellissement de la Ville.

Je vous rappelle que la Ville donne 40 % d'aide sur les façades avec :

- Un montant maximum de deux mille cinq cents euros, s'ils ne font que la façade ;
- Trois mille euros, s'ils changent les menuiseries et les portes ;
- Et que la Communauté de Communes donne 10%. »

Monsieur ???

Micro éteint, inaudible.

Monsieur NAYRAC

« Le plan de l'ORT ? »

Monsieur le Maire

« Le pan de l'ORT, c'est le plan que vous connaissez déjà, que nous avons approuvé à plusieurs reprises, qui englobe le centre ancien, les faubourgs, Beauregard, le long de la voie ferrée jusqu'à avenue Jean Jaurès etc.

Juste précision quand même, il y a un élément important c'est que bien évidemment l'octroi des subventions est soumis... »

Monsieur NAYRAC

« A l'ABF ! »

Monsieur le Maire

« ... à l'accord de l'ABF... »

Monsieur NAYRAC

« Bien sûr ! »

Monsieur le Maire

« ... à l'avis et aux décisions de la ABF. »

Monsieur NAYRAC

« Décisions de l'ABF. »

Monsieur le Maire

« Et les subventions ne sont délivrées qu'après constatations des conformités de la part de l'ABF. »

Monsieur NAYRAC

« Tout à fait ! »

Monsieur le Maire

« Monsieur ALIBERT ? »

Monsieur ALIBERT

« Oui, Monsieur le Maire, je vais être un peu hors sujet, mais je profite de cette délibération pour rebondir parce que Monsieur NAYRAC, il a parlé des quais : « *Afin d'instaurer une dynamique de revalorisation.* » Moi, je m'y promène là en ce moment souvent, j'y étais encore hier après-midi, les quais sont jolis, il n'y a rien à dire, mais ce qui se passe en dessous, c'est moins joli.

Vous avez le quai inférieur, la partie basse qui est recouverte, alors à peu près je vous le situe à dix mètres, entre dix et quinze mètres de là où il y a la passerelle provisoire, le quai est tapissé de papier toilette, serviettes hygiéniques, lingettes qui sortent d'un effluent dont les grilles sont aussi décorées de papier hygiénique, serviettes hygiéniques. Alors là pour l'image, alors c'est bien de faire les façades en dessus, mais il aurait peut-être fallu aussi s'occuper de ce qu'il y avait en dessous. »

Monsieur NAYRAC

« Mais Monsieur ALIBERT, je suis bien content de le savoir, il aurait été plus sage et important pour tout le monde que, vous avez mon numéro de téléphone pour m'appeler quand vous êtes en retard ou en avance pour vous emmener au SIDOM, mais là vous m'auriez appelé quand vous vous en seriez aperçu, je l'aurai fait faire immédiatement. »

Monsieur ALIBERT

« Je n'existerai pas, si je ne le disais pas. »

Monsieur le Maire

« Bon, donc nous allons considérer que c'est le moyen d'exister de Monsieur ALIBERT. Madame GAZEL ? »

Madame GAZEL

« Alors une intervention, non pas qu'elle n'était pas utile, mais une intervention constructive. On l'a évoqué en Commission Urbanisme... »

Monsieur NAYRAC

« Oui. »

Madame GAZEL

« ... mais dans le cadre des contrats Bourg Centre signés de la Région dont Millau est titulaire, il y a aussi la possibilité d'abonder ces aides-là pour les porteurs de projet à la même hauteur en fait. La Région peut amener le même montant que celui qui est donné par la Commune aux porteurs de projets. Donc là ça rend réellement la subvention attractive et ça peut décider de la prise de décision sur la rénovation de la façade, donc n'hésitez pas en faire la demande. »

Monsieur NAYRAC

« Alors là, il y a peut-être, on vient de l'apprendre, je sais que les aides passent *via* le Parc et Monsieur POUJOL, qui s'en occupe. Alors c'est tout nouveau *a priori* parce que c'est quelque chose qu'on vient de découvrir. Heureusement

que vous nous avez parlé, alors on va faire le nécessaire parce que je pense aussi qu'il faut qu'on fasse une liste groupée des secteurs dans lesquels on..., et ça sera aidé comme ça, c'est particulier comme une... »

Madame GAZEL

« En fait, on intervient en effet uniquement dans le cœur de ville quand même, donc il va falloir voir en fonction des zones, mais sur le cœur de ville, là on peut doubler les sommes en allant sur le cœur de ville jusqu'à 40 % également, ce n'est pas négligeable. »

Monsieur NAYRAC

« Oui. »

Monsieur le Maire

« C'est en tout cas une belle collaboration. Merci. Y a-t-il d'autres remarques et d'autres questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La numéro 15 : une convention relativement aux données physico-chimique de la source de *L'Espérelle*. »

Monsieur NAYRAC rapporte la délibération n° 15 :

15. "Parc Naturel des Grands Causses : convention relative aux données physico-chimiques de la source de l'Espérelle"

« Alors, ça tombe bien puisqu'on parlait du Parc et on va en parler. C'est quelque chose que nous a demandé le Parc, en fait la société des eaux de Millau assure la gestion de la station des mesures, ils font des mesures situées sur la source de *L'Espérelle* pour le compte de la ville de Millau.

Alors compte-tenu des missions de protection de l'environnement du Parc, une de ses grandes missions :

- Suivi des débits ;
- Suivi des qualités des eaux souterraines ;
- Traçage hydrogéologiques ;
- Sensibilisations des élus ;
- Formation des étudiants.

Le Parc souhaite accéder aux données physico-chimiques de la source et pouvoir également accéder librement à la source à son captage.

Alors c'est sans aucun problème que la Commune accepte cette demande et donnera tous les éléments nécessaires pour que le Parc puisse avoir un suivi sur les eaux souterraines et sur les autres sources que l'on fait. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est adoptée. Je vous remercie. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Madame KECHKECH : la délibération numéro 16 sur le tableau des effectifs. »

Madame KECHKECH rapporte la délibération n° 16 :

16. "Tableau des effectifs : modification

« Oui, bonsoir. Donc comme à chaque fois qu'il y a du mouvement au sein de notre Collectivité, on vous présente le tableau des effectifs.

Pour ce soir, il s'agit principalement de quatre suppressions dues à des départs en retraite :

- Pour le premier donc, c'est un départ à la retraite de l'Éducateur des APS principal de 1^{ère} classe, donc notre maître-nageur au centre aquatique, qui était à temps complet et qui prend donc sa retraite à compter du 1^{er} février de cette année ;
- Pour le deuxième, adjoint technique principal de 1^{ère} classe, donc c'est au service CTM Voirie, donc c'est un chauffeur de voirie, qui était à temps complet et qui prend sa retraite à compter du 1^{er} février 2020 ;
- La troisième suppression concerne un agent d'entretien au centre aquatique, donc c'est un adjoint technique principal de 2^{ème} classe, qui était à temps complet et qui prend sa retraite, pareil au 1^{er} février 2020 ;
- Et la quatrième suppression toujours un départ à la retraite d'un l'agent d'entretien au service Éducation, un adjoint technique, qui était à temps non complet à hauteur de trente et une virgule cinq heures hebdomadaires, qui prend sa retraite aussi à compter du 1^{er} février 2020.

Donc pour anticiper un peu sur votre question, ce sont des personnes qui sont déjà actuellement remplacées.

Pour la création, donc c'est une mise en stage d'une personne qu'on a chez nous contractuelle, qui est chez nous depuis 2017, qui est rentré d'abord en Contrat Aidé, donc qui a donné entièrement satisfaction et donc qu'on stagiarise à compter du 1^{er} février pour un poste à temps complet.

Donc, on vous demande ce soir donc :

- D'approuver les modifications du tableau des effectifs et voilà on vous précise que ça a été acté en Comité Technique au 31 janvier 2020, ainsi qu'à la Commission des Ressources Humaines du 31 janvier 2020, également. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Mais juste, vous avez en partie répondu à ma question. Donc les deux personnes du centre aquatique ont été remplacées ou elles ne le seront pas dans le cadre du transfert de compétences. »

Madame KECHKECH

« Justement, pour l'instant elles sont remplacées mais en qualité de contractuels, on ne va pas titulariser des personnes... »

Monsieur DURAND

« D'accord ! »

Madame KECHKECH

« ... alors qu'on sait que le transfert va être acté d'ici peu. »

Monsieur DURAND

« Et la personne à la cantine est remplacée également. »

Madame KECHKECH

« Oui. »

Monsieur DURAND

« D'accord. Merci. »

Monsieur le Maire

« Merci. Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Alors, on va faire un petit bilan là, enfin je ne veux pas vous cacher que ce n'est pas moi qui l'ais fait. Sur le bilan, il y a vingt-sept emplois équivalent temps plein qui ont disparu sur les six ans, donc avec une réduction des effectifs de 8 % sur les catégories C et par contre sur la même période on avait treize millions huit de charges salariales en 2014 pour passer à quatorze millions neuf, six ans après quoi. Donc c'est une augmentation de 8 %, quoi. Donc vous pouvez nous expliquer un peu où s'est passé tout ça là ? »

Monsieur le Maire

« Mais, Madame KECHKECH va se faire un réel plaisir de vous expliquer où c'est passé. »

Madame KECHKECH

« Alors, vu tout ce qui se dit un petit peu dans la presse, j'avoue que je me suis penchée un petit peu sérieusement et j'ai demandé à mes chers collaborateurs de me préparer des notes pour que je puisse justement apporter, et à vous chers partenaires de l'opposition, mais aussi à nos citoyens, quelques réponses justement sur cette masse salariale. C'est écrit en tout petit, alors je prends quand même mes lunettes.

Alors vous n'êtes pas censés, enfin vous n'êtes pas censés ne pas savoir qu'il existe le GVT, donc le glissement vieillissement technicité pour lequel notre Municipalité ou n'importe qui, qui aurait été à notre place n'aurait rien pu changer :

- Sur ces cinq années donc de notre mandat, ne serait-ce que pour l'avancement d'échelons nous sommes à trois cent soixante-six mille euros ;
- Pour le coût des revalorisations et reclassements indiciaires cent dix mille euros, donc déjà il y a quatre cent soixante-dix mille euros pour lequel quelle que soit la Municipalité qui aurait été en place, c'est l'État qui nous l'impose, vous n'auriez rien pu faire non plus ;
- Ensuite ce qui est de notre ressort, c'est la mise en place du régime indemnitaire qui a eu un coût pour l'année 2017 de soixante mille euros et qui nous coûte, on va dire, chaque année cent cinquante mille euros par an. Soixante mille euros en 2017 parce qu'il a débuté à compter du mois de juin ;
- Et ensuite, une autre partie pour laquelle vous auriez peut-être pu faire moins, voire faire beaucoup plus, c'est le coût des avancements de grade et des promotions internes, donc notre fameuse CAP, pour laquelle durant ces cinq dernières années, nous a coûté deux cent vingt-trois mille euros.

À un moment faut savoir ce qu'on veut faire :

- Soit on veut promouvoir nos agents et leur permettre d'occuper des postes plus importants ;
- Soit on ne le fait pas et je suis sûre que dans tous les cas on nous aurait retoqué dessus.

Donc ce qui nous arrive à un différentiel de sept cent vingt-cinq mille euros.

Alors j'ai été très coquine, je me suis dit : « *Mais avons-nous, quelle a été l'évolution de la masse salariale ?* » :

- En 2009, la masse salariale était de douze millions six cent quarante mille euros ;
- En 2014, quand nous sommes arrivés, elle était de quatorze millions cent cinquante-cinq mille euros ;

Soit un écart d'un million cinq cent quinze mille euros ;

Soit le double de ce que nous on a fait.

Alors, oui, on a dû ne pas remplacer automatiquement des départs à la retraite. Oui, on a dû faire attention et si on n'avait pas fait attention, je pense qu'on serait à beaucoup plus que sept cent vingt-cinq mille euros.

Voilà les réponses que je peux vous apporter et je ne sais pas si elles vous conviennent. »

Monsieur CHIOTTI

« Si, si. Enfin, à moitié, quoi, enfin après ce qui concernés la période avant qu'on y soit, bon ce n'était pas la question que je voulais poser. Et ensuite, il manque quand même trois cents mille euros quoi... »

Madame KECHKECH

« C'est toujours bon de comparer quand même. »

Monsieur CHIOTTI

« Oui bien sûr pour vous, mais pas... »

Monsieur le Maire

« Monsieur DURAND ? »

Monsieur DURAND

« Oui juste quand même pour rappeler qu'il y a quand même trente emplois catégorie C, qui ont disparu, qui n'ont pas été remplacés.

Il y a eu des transferts de compétences, donc ça équilibre quand même un peu les choses.

Et puisqu'on parle de nos chers techniciens, moi je voudrais revenir sur le mythe des cadres A.

Je vous rappelle Monsieur SAINT-PIERRE, que je vous ai demandé un certain nombre de documents que vous ne m'avez toujours pas donnés. J'ai dû saisir la CADA, qui m'a donné raison dernièrement et j'appelle régulièrement vos services qui m'ont fait part comme quoi, ils n'auraient pas *le feu vert* pour me donner ces documents, donc je vous les demande ce soir officiellement, s'il vous plaît. Merci. »

Madame GAZEL

« Avant les élections ! »

Monsieur DURAND

« Avant les élections de préférence. »

Monsieur le Maire

« Mes services ont parfaitement *le feu vert*. Je vous rappelle que la CADA a donné la date du 22 février, date limite pour vous déposer, pour vous remettre ces documents. Donc vous aurez les documents de la façon dont la CADA nous a demandé de vous les remettre et nos services et notamment le service Juridique prendra attache avec vous pour préciser vos demandes, parce qu'il y a un certain nombre, on va dire, de différenciations dans les informations que vous souhaitez selon l'individu qui est visé, et bien évidemment il y a un certain nombre de données qui ne vous seront pas transmises, des données personnelles qui par la loi ne sont pas communicables. Mais nous respecterons parfaitement ce que la CADA nous a demandé de faire avant le 22 février, Monsieur DURAND. »

Monsieur DURAND

« J'en suis fort aise, Monsieur le Maire, merci. »

Monsieur le Maire

« Je suis heureux de vous faire plaisir. »

Monsieur DURAND

« Non, mais vous me faites toujours plaisir. »

Monsieur le Maire

« Mais je n'en doute pas. Y a-t-il d'autres questions ? »

Madame KECHKECH

« Juste peut-être une... »

Monsieur le Maire

« Oui, Madame KECHKECH ? »

Madame KECHKECH

« ...juste peut-être une précision supplémentaire :

- On parle beaucoup des catégories A, sachez qu'ils représentent quand même 6,5 % de nos effectifs et qu'en national sur une ville de la même strate le taux est de 10 % ;
- Les catégories B, représentent 11,6 % des effectifs dans notre ville, au national ils sont à 14 % ;
- Et la catégorie C qui représente 81,8 % de nos effectifs, au national est à 75 %.

Je voulais aussi rajouter que le RIFSEEP, ça a quand même profité à nos plus bas salaires parce que 85 % des personnes qui en ont bénéficié sont des agents de catégorie C. »

Monsieur le Maire

« Merci. Je mets donc la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Nous passons à la délibération numéro 17 : concernant une demande de remise gracieuse pour le déficit de caisse de la régie du stade d'eaux-vives. »

Madame KECHKECH rapporte la délibération n° 17 :

17. "Demande de remise gracieuse pour le déficit de la caisse de la régie du Stade d'Eaux Vives"

« Alors, donc là il s'agit d'une demande de remise gracieuse, donc une erreur de caisse a effectivement été constatée le 4 décembre 2019 d'un montant de cent huit euros. Le régisseur n'a pas pu justifier la remise de tickets sans contrepartie. Aussi, ne s'agissant pas d'un cas de force majeure, mais d'une méconnaissance de la part du régisseur titulaire nouvellement recruté et celui-ci étant assuré à titre individuel pour ce type de risque, nous proposons d'émettre un avis défavorable à la demande de remise gracieuse de l'agent, l'assurance prendra donc en charge cette somme-là.

Donc, on vous demande ce soir :

- De donner un avis défavorable à la demande de remise gracieuse du régisseur de la régie des recettes du stade, défavorable, pardon, de la régie de recettes du stade d'eaux vives pour le déficit de cent huit euros, qui a fait l'objet d'un ordre de versement le 11 décembre 2019 ;
- Et d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à accomplir toutes les démarches nécessaires. »

Monsieur le Maire

« Merci. Y a-t-il des questions ? Je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci beaucoup. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Délibérations numéro 18 : le temps de travail annuel. »

Madame KECHKECH rapporte la délibération n° 18 :

18. "Temps de travail annuel – Passage aux 1607 h par an"

« Alors, c'est avec satisfaction et émotion que je vous présente ce soir cette délibération, qui a été votée mardi soir au CCAS. Satisfaction car on finit notre mandat sur une note très positive pour nos agents et notre Collectivité en termes de gestion et d'économies. Ce résultat nous le devons au travail continu et assidu de toute une équipe soudée, consciente et motivée, composée d'agents, de nos organisations syndicales, de nos cadres et du soutien de mes amis élus, je tiens à ce titre à les remercier chaleureusement.

Un grand nombre de réunions cette année ont été organisées dans tous les services, notamment un audit du temps de travail dans chaque secteur au mois de mai et juin, soit au total vingt et une rencontres, qui ont donc permis une première proposition au Comité Technique du 4 juillet.

Des réunions d'échanges avec le personnel ont eu lieu en septembre et en octobre, soit plus de dix réunions, dix rencontres organisées.

De même l'intersyndicale a réuni en octobre les agents et nous a fait un premier retour.

En novembre, donc on a eu l'évaluation des propositions des organisations syndicales et des rencontres avec certains secteurs notamment la cuisine centrale, les ETAPS, les ATSEM.

Donc ces réunions pour expliquer la procédure et collecter les propositions émanant des agents et des chefs de service. Cela n'a pas été facile, cela a demandé du temps, de l'écoute, de la concertation, mais l'accompagnement de l'équipe RH et avec en parallèle l'accompagnement des organisations syndicales auprès de nos agents, a porté ses fruits et nous amène à un résultat plus que positif, car le protocole a été voté au Comité Technique du 11 décembre à l'unanimité, ainsi que les délibérations que je vais vous passer ce soir en Comité Technique du 31 janvier.

Le changement est sur une chose pas facile, mais notre dialogue social soutenu, l'écoute nous permet ce soir d'aboutir à ce résultat, à savoir le passage aux mille six cent sept heures à compter du 1^{er} janvier 2020, comme l'État d'ailleurs par son décret d'août de cette année, nous incitait à le faire assez rapidement.

Alors comme vous le savez nous avons au sein de notre Collectivité plus de quatre-vingt métiers différents avec des services ayant un système de fonctionnements différents, aussi nous avons décidé de garder trois grands cycles de travail et un cycle de travail concernant les agents annualisés.

Ces trois grands cycles de travail :

- Donc nous avons les agents qui continuent donc à faire des semaines à quarante heures, donc pour ces agents ils continueront à avoir vingt-neuf jours de congés plus deux jours de fractionnement quand ça sera possible. Je vous rappelle que les jours de fractionnement, ce sont les jours que l'on accorde aux agents qui posent leurs congés entre la période du 31 octobre et du 02 mai. À savoir qu'il bénéficie d'un jour s'y pose cinq jours dans cette période-là et de deux jours s'ils prennent à minima huit jours. Donc cela les amène à une baisse de leur RTT, donc auparavant c'était vingt-sept jours, là ça sera vingt-quatre jours par an et nous supprimons la journée du 6 mai et la demi-journée du 24 décembre pour tous les agents. Petite précision pour une meilleure gestion nous voulons être, je n'arrive pas à trouver le terme sans être, voilà les RTT qui ne seront pas prises, seront vraiment à régulariser dans les trois mois qui suivent, parce que là ça devient assez compliqué de cumuler des RTT et de partir des fois un mois, voilà donc là ce que nous avons décidé en tout cas c'est que pour les RTT, qui n'ont pas pu être prises régulièrement, les agents ont un délai de trois mois maximum pour les déposer. »

Monsieur le Maire

« Si je peux juste faire une précision, parce que... »

Madame KECHKECH

« Oui. »

Monsieur le Maire

« ...le délai d'un mois c'était des RTT qui étaient cumulées au moment des départs à la retraite, voilà c'est une précision, je vois que Monsieur DURAND commence à s'inquiéter, comme je connais les mimiques de Monsieur DURAND, je préfère intervenir auparavant. »

Madame KECHKECH

« Alors ces RTT, les agents pourront les poser uniquement en demi-journée ou une journée entière, sachant qu'on met en place aussi des horaires variables, donc qui permettent aux agents dans un créneau de pouvoir arriver plus tard ou de partir plus tôt, mais ça on le verra lors du règlement intérieur où vraiment on mettra les bases qu'il faut et nous accordons douze heures de RTT aux agents donc qui font sur une semaine de quarante heures, nous accordons douze heures de RTT, qu'ils peuvent poser à l'heure et qui sera décompté bien sûr de leur vingt-quatre jours de RTT. Donc ça c'est pour le cycle de travail des agents qui continueront à faire quarante heures hebdomadaires ;

- Nous avons donc le cycle des agents qui feront trente-sept heures hebdomadaires, donc pareil pour eux vingt-neuf jours de congés plus les deux jours de fractionnement, toujours la suppression du 6 mai et de la demi-

- journée du 24 décembre et ils auront donc huit jours de RTT, pour eux pareil ils pourront les poser à l'heure, en demi-journées ou en journée ;
- Le troisième gros cycle, ce sont les agents donc qui seront à trente-six heures, donc toujours pareil vingt-neuf jours de congé plus les deux jours de fractionnement et une ouverture à treize heures de RTT, donc les RTT pourront être posées à l'heure, à la demi-journée ou à la journée ;
 - Ensuite nous avons le cycle de travail des personnes, des agents qui sont annualisés. »

Monsieur le Maire

« Je peux faire juste un petit intermède... »

Madame KECHKECH

« Oui. »

Monsieur le Maire

« ... au sujet de la suppression du 6 mai, en fait beaucoup de services déjà travaillent de 6 mai, aujourd'hui donc c'est à la demande aussi d'un peu d'harmonisation de la part de l'ensemble agents de la Collectivité et par contre la journée de travail s'arrête à 16 heures le jour du 6 mai, voilà ça permet d'avoir une harmonie pour tous les agents le jour traditionnel du 6 mai à Millau, voilà. »

Madame KECHKECH

« Donc pour le cycle concernant les agents qui sont annualisés, jusqu'à présent on parlait sur un nombre de semaines de trente-cinq virgule vingt-cinq, donc qui collait un petit peu au semaine pour les personnes travaillant en milieu scolaire, là nous l'augmentons à trente-six semaines ce qui leur permet déjà de gagner pas mal d'heures.

Donc concernant :

- Les animateurs, ils devront rendre dix-huit heures par an ;
- Les ATSEM, trente-six heures par an ;
- Les agents d'entretien, onze heures ;
- Et les ETAPS, quarante heures.

Donc ces heures bien sûr seront redistribuées donc pour nos services Mairie, mais toujours en corrélation quand même avec ce que les agents exercent comme activité.

Voilà pour ce qui est du temps de travail. »

Monsieur le Maire

« Je pense si vous en êtes d'accord, nous pouvons voir les trois délibérations, Laaziza la 19 et la 20... »

Madame KECHKECH

« Oui, vous voulez que ... »

Monsieur le Maire

« ...parce qu'elles sont intimement liées et puis on pourra faire un échange par la suite. »

Madame KECHKECH

« La délibération suivante donc ça concernait l'augmentation de la participation employeurs pour le risque prévoyance, donc suite à ce passage aux mille six cent sept heures, nous avons voulu, par mesure d'équité et d'augmentation en nombre d'adhérents, améliorer cette participation à hauteur de vingt euros par mois et par agent, toutes tranches confondues. Je peux recommencer parce qu'en fait, j'ai la page d'après.

Un petit peu d'infos quand même, désolée j'allais *droit au but*, c'est un peu dans mon caractère.

La Collectivité depuis janvier 2017 versait une participation financière aux agents qui adhéraient à l'assurance maintien de salaire à hauteur de huit euros, six euros ou trois euros par mois en fonction de la tranche à laquelle appartenait l'argent.

L'assurance prenait le relais à partir du quatre-vingt-onzième jour d'arrêt de travail sans prendre en compte la partie régime indemnitaire, selon nos données 87 % des agents adhérents payaient plus de dix euros par mois de reste à leur charge.

En janvier 2020, la Collectivité a renégocié ce contrat avec *Territoria Mutuelle* en intégrant le régime indemnitaire dans l'assurance maintien de salaire à des tarifs déjà plus avantageux pour les agents, car l'assiette n'était plus calculée sur du brut, mais sur du net.

Donc suite au passage aux mille six cent sept heures, nous avons voulu par mesure d'équité et d'augmentation en nombre d'adhérents, parce que c'est quand même une assurance, qui est très importante quand les *aléas* de la vie font que ça ne va plus. Nous avons donc souhaité augmenter le nombre d'adhérents, donc comme je vous le disais à hauteur de vingt euros par mois et par agent toutes tranches confondues, avec un résultat attendu de 80 % des agents qui adhéreront, qui paieront moins de cinq euros par mois et dans ces 80 % des agents, 50 % des agents n'auront rien à payer à leur charge et tout en incluant leur régime indemnitaire dans le maintien de salaire.

Donc aussi après un avis favorable, voilà ça je le passerai après...

Et la dernière délibération donc ça concerne une refonte un peu du RIFSEEP, de notre régime indemnitaire, la nouveauté c'est ce que l'on apporte en plus, en fait pour passer à ces mille six cent sept heures, donc vous avez un, je

ne pas vous refaire tout le détail parce que vous, on l'a présenté et représenté, donc ce qui change ce sont les conditions de versement.

Donc IFSE fera l'objet d'un versement mensuel avec une majoration qui interviendra soit sur le mois de juin et qui sera donc versée au *pro rata temporis* de l'année, à savoir l'année de référence du 1^{er} juillet N-1 au 30 juin N ou sur le mois de décembre donc sur une référence du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année N.

Le versement de l'IFSE avec la majoration ne pourra toutefois pas dépasser les plafonds annuels réglementaires inhérents à chaque cadre d'emploi. Cette majoration fera l'objet d'un arrêté individuel ou sera mentionnée dans le contrat de travail et sera proratisée en fonction du taux de rémunération de l'agent.

Tous les agents contractuels de droit bénéficiant d'un an d'ancienneté pourront bénéficier de cette majoration.

Bien sûr l'ancienneté sera conservée en cas d'interruption de contrat égal ou inférieur à deux mois. Voilà. »

Monsieur le Maire

« Merci, Madame KECHKECH pour ces trois délibérations très importantes et moi à mon tour je voudrais, bien évidemment, vous féliciter pour le travail accompli depuis un an, féliciter aussi pour la façon dont ils ont assumé ce dialogue social et le travail qu'ils ont fourni à la fois donc le DGA en charge des RH donc de la Collectivité, notre DGS, l'ensemble des cadres de la Collectivité, puisqu'il y a eu un accompagnement des services et bien évidemment nos organisations syndicales avec lesquelles nous avons pu avoir un dialogue constructif et encore une fois vous l'avez rappelé, l'ensemble des dispositions à deux prises ont été adoptées à l'unanimité des participants au Comité Technique. Donc merci pour ce travail qui n'était pas simple, qui a abouti ce soir. Il a fallu le temps de travail et de négociations sur ces sujets et je pense que nous pouvons nous féliciter de ces trois délibérations, qui sont intimement liées.

Y a-t-il des questions sur cette sur cette délibération ? Monsieur CHIOTTI ? »

Monsieur CHIOTTI

« Par rapport à la 18, moi là, je voudrais savoir quel est le traitement actuel des heures à rendre du personnel et surtout sont impact sur le budget. Vous avez prévu quelque chose ou pas ? C'était les mille six cent sept heures, là et les gens qui n'arrivaient pas au bout de leurs mille six cent heures. »

Madame KECHKECH

« Je n'ai pas très bien compris la question, mais je vais peut-être répondre, je m'attendais à avoir des questions. »

Monsieur CHIOTTI

« Le traitement actuel des heures à rendre du personnel. »

Madame KECHKECH

« Ces heures, oui, ils vont les rendre. »

Monsieur CHIOTTI

« Oui. Mais... »

Madame KECHKECH

« ...ce que ça représente en terme de budget ? »

Monsieur CHIOTTI

« Entre autres, oui. »

Madame KECHKECH

« Alors, on a mesuré une économie de trente à soixante mille euros par an, donc on aurait moins recours à des contractuels, parce que justement ces heures en fait... »

Monsieur le Maire

« Je ne suis pas sûr que ce soit le sens de la question. »

Madame KECHKECH

« Ce n'est pas ça la question ? »

Monsieur CHIOTTI

« L'impact de ces heures à rendre sur le budget, en prévision pour ...? »

Monsieur le Maire

« Ça veut dire quoi, les heures à rendre ? »

Monsieur CHIOTTI

« Quel est le traitement actuel des heures à rendre du personnel ? Elle n'est pas claire ma question ? L'impact que ça peut avoir sur le budget toutes ces heures, qui manquent parce qu'il manque des heures actuellement, là. On est d'accord. »

Monsieur le Maire

« C'est-à-dire si j'essaie, si je comprends c'est-à-dire... »

Monsieur CHIOTTI

« Actuellement... »

Monsieur le Maire

« Ce que nous coûtera le différentiel... »

Monsieur CHIOTTI

« Tout à fait ! »

Monsieur le Maire

« ... d'heures à travailler ... »

Monsieur CHIOTTI

« On a vu que suivant les quarante heures, trente-sept heures ou trente-six heures, il y a un manque, les heures ne sont pas faites en totalité et qu'est-ce que ça nous coûte à la Collectivité ? »

Madame KECHKECH

« Ah oui, d'accord ! Soit je réponds globalement et là je suis apte à vous répondre, mais vous répondre que sur ces heures à rendre, ça me paraît un peu voilà.

Globalement vous n'êtes pas sans savoir que la Chambre Régionale des Comptes estimait en 2012 une perte à trois cent douze mille euros du fait que nos agents ne travaillaient pas ces quarante heures comme ils auraient dû le faire. Aujourd'hui avec nos comptes en 2019, on a un peu une perte sèche de trois cent vingt mille euros.

Donc, on met cent mille euros concernant donc cette majoration de RIFSEEP, ce qui correspond à peu près à deux cent cinquante euros brut par agent et donc l'aide à la prévoyance maintien de salaire nous coûte à peu près soixante mille euros. C'est ça que vous vouliez savoir peut-être ? Oui. »

Monsieur le Maire

« Non, mais parce qu'on essaie de vous répondre et de comprendre. Nos agents aujourd'hui avaient une rémunération sur mille six cent sept heures, donc ça ne nous coûte rien en plus en termes de salaires, si c'est ce que vous avez vous voulez comprendre.

Par contre, le fait qu'ils fassent moins d'heures de travail ça coûtait, et c'est ce que la Chambre Régionale des Comptes a évalué, plus de trois cent vingt mille euros par an à la Collectivité, puisqu'il fallait que par d'autres moyens, on assume ce temps de travail supplémentaire. C'est ça ?

Y a-t-il d'autres questions ? Donc, s'il n'y a pas d'autre question. Je vous propose de passer ces trois délibérations donc aux voix de façon bien évidemment distincte.

La numéro 18 sur le temps de travail. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Madame KECHKECH rapporte la délibération n° 19 :

19. "Participation employeur pour le risque prévoyance"

Monsieur le Maire

« La 19 concerne la participation de l'employeur. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Merci. »

Adopté à l'unanimité

Madame KECHKECH rapporte la délibération n° 20 :

20. "Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIPSEEP) : modification"

Monsieur le Maire

« La numéro 20 concernant l'évolution du régime indemnitaire. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Comme en Comité Technique, nous faisons preuve d'une belle unanimité sur ces trois délibérations, ce dont je vous remercie. Merci Madame KECHKECH. Encore une fois vous félicitez les services pour nous et nos organisations syndicales. »

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« La numéro 21 Monsieur FAYEZ : concernant la dématérialisation des Conseils Municipaux et Communautaires. »

Monsieur FAYET rapporte la délibération n° 21 :

21. "Dématérialisation des Conseils municipaux et communautaires : Groupement de commandes avec la Communauté de Commune Millau Grands Causses : Achat de tablettes"

« Merci, Monsieur le Maire. Cette délibération consiste pour la ville de Millau et la Communauté de Communes de Millau Grands Causses à opter :

- Pour la dématérialisation de leurs conseils respectifs d'une part ;
- Ainsi qu'à l'achat de tablettes numériques d'autre part pour les élus et leurs administrations.

Il convient donc de créer un groupement de commandes entre ces deux entités.

La ville de Millau est désignée pour être coordinatrice de cette instance.

Inscrite dans une démarche de modernisation de l'administration, de réduction des coûts et de développement durable, l'initiative de ce groupement se veut être facilitatrice au quotidien pour le travail des services et des élus, mais pas seulement jugez plutôt, pour mémoire :

- L'élaboration des Conseils municipaux annuels, au nombre de huit environ, génère quelques cent trente mille pages représentant deux cent soixante ramettes de papier ou encore l'équivalent de seize arbres d'environ douze mètres de haut pour un diamètre voisin de vingt centimètres, voilà pour la note écologique ;
- Si on ajoute à cette dépense le coût de l'impression à la copie, abondé du surcoût lié à l'immobilisation du matériel et à celui de la valorisation du temps de travail pour un agent, on parvient à un total annuel de dépenses de l'ordre de cinq mille neuf cents euros, soit sept cent cinquante euros environ par Conseil.

Vous avez compris l'impérieuse nécessité d'adhérer à ce groupement de commandes et c'est pourquoi la ville de Millau se propose de prendre à sa charge l'achat des tablettes correspondant aux besoins de ses élus et services.

En conséquence, il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commande ;
- Et enfin d'autoriser, Monsieur le Maire ou son représentant, à signer ladite convention et tous les documents qui en découlent.

Je vous remercie. »

Monsieur le Maire

« Merci, Monsieur FAYET pour cette délibération importante aussi. Y a-t-il des questions ? Donc, je mets la délibération aux voix. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Elle est donc adoptée. Ce dont je vous remercie ».

Adopté à l'unanimité

Monsieur le Maire

« Nous n'avons pas reçu donc de question diverse, donc l'ordre du jour est épuisé. Il s'agissait donc du dernier Conseil de cette mandature, je tiens à vous remercier toutes et tous pour la participation aux divers Conseils et aux échanges qui ont été les nôtres, parfois animés mais c'est le sens de la démocratie et nous ne pouvons que nous en féliciter. Et pour clore donc ce dernier Conseil municipal, vous êtes tous invités à la fois bien évidemment les élus et le public en salle de réception pour partager un verre à l'occasion donc de ce dernier Conseil municipal. Merci beaucoup et bonne soirée. »

Applaudissements dans la salle

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à

Fait à Millau, le 2020

Le Secrétaire de Séance

Laaziza KECHKCH

Le Maire de Millau,

Christophe SAINT-PIERRE